

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR »

Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

La Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR » publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 10 septembre 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : **Mr Abderrazek SOUEI** (le groupement des cabinets « eXacom Audit » et « MKS ») & **Mr Yahia Rouatbi** (le groupement des cabinets « FINANCO » et « SOFIDEX »).

BILAN 2021 SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR Exercice clos au 31 décembre 2021

ACTIFS (en Milliers de Dinars Tunisien)	Notes	2021	2020
ACTIFS NON COURANTS.			
ACTIFS IMMOBILISES			
Immobilisations Incorporelles	6-1-1	8 618	8 018
Amortissements		-6 486	- 5 380
Valeur Nette		2 132	2 638
Immobilisations Corporelles	6-1-2	2 785 604	2 742 259
Amortissements		-1 646 873	- 1 581 381
Valeur Nette		1 138 730	1 160 878
Immobilisations Financières	6-1-3	196 886	193 732
Provisions		-110 093	- 108 589
Valeur Nette		86 793	85 143
Total Des Immobilisations		2 991 108	2 944 010
Total Des Amortissements et Des Provisions		-1 763 453	- 1 695 351
Valeur Nette Des Actifs Immobilisés		1 227 655	1 248 659
Autres Actifs Non Courants	6-1-4	163 127	146 183
Total Des Actifs Non Courants		1 390 782	1 394 841
ACTIFS COURANTS			
Stocks	6-1-5	5 718	6 358
Provisions		-410	- 409
Valeur Nette		5 308	5 949
Clients Et Comptes Rattachés	6-1-6	247 649	236 580
Provisions		- 159 309	- 159 346
Valeur Nette		88 340	77 234
Autres Actifs Courants	6-1-7	1 275 499	1 257 057
Provisions		-86 476	- 86 434
Valeur Nette		1 189 023	1 170 623
Actifs Non Courants Destinés à être Vendus	6-1-8	4 305	4 305
Placements et Autres Actifs Financiers	6-1-9	3 309	3 792
Provisions		- 3 285	- 3 285
Valeur Nette		24	507
Liquidité et Equivalents de Liquidités	6-1-10	92 052	124 693
Total Des Actifs Courants		1 379 052	1 383 311
TOTAL DES ACTIFS		2 769 834	2 778 152

BILAN 2021 (SUITE)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS.			
(en Milliers de Dinars Tunisien)	Notes	2021	2020
Capitaux Propres			
Capital Social	6-1-11	106 199	106 199
Réserves légales		10 620	10 620
Autres Réserves et fonds d'investissements		455 846	456 772
Résultats reportés		- 1547 391	- 1 315 474
Modifications Comptable		-	-
Total Capitaux Propres Avant Résultat De L'Exercice		-974 726	- 741 883
Résultat de l'exercice Après Impôt		-265 999	- 231 917
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		- 1 240 725	- 973 800
PASSIFS.			
Passifs Non Courants			
Emprunts	6-1-12	778 953	611 596
Provision pour Risque Et Charge	6-1-13	53 731	60 831
Autres Passifs Non Courants	6-1-14	3 903	16 554
Total Passif Non Courants		836 587	688 981
Passifs Courants			
Fournisseurs Et Comptes Rattachés	6-1-15	2 412 440	2 176 037
Autres Passifs Courants	6-1-16	581 301	524 429
Autres Passifs Financiers	6-1-17	180 231	362 505
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		3 173 972	3 062 971
TOTAL DES PASSIFS		4 010 559	3 751 952
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		2 769 834	2 778 152

ETAT DE RESULTAT 2021 SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR Exercice clos au 31 décembre 2021

(en Milliers de Dinars Tunisien)		2021	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	6-2-1	640 569	530 672
REVENUS TRANSPORT PASSAGERS ET BAGAGE		607 563	502 401
REVENUS TRANSPORT FRET ET POSTE		16 139	14 223
REVENUS DE L'ASSITANCE COMMERCIAL		16 867	14 048
Autres Produits d'Exploitation	6-2-2	55 011	40 155
Total Des Produits D'Exploitation		695 580	570 826
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats d'approvisionnement consommés	6-2-3	153 969	115 878
Charges de personnel	6-2-4	203 725	210 963
Dotations aux amortissements et aux Provisions	6-2-5	79 100	64 666
Redevances Aéronautiques	6-2-6	240 634	196 394
Assistances fournies aux avions	6-2-7	158 988	126 499
Loyer avions et réacteurs	6-2-8	4 166	675
Commissions sur vente de titres de transport		9 349	6 041
Autres Charges d'exploitation	6-2-9	61 503	49 653
Total Des Charges D'exploitation		911 434	770 769
RESULTAT D'EXPLOITATION ...			
Charges Financières nettes	6-2-10	35 581	17 095
Produits des Placements et Autres Produits Financiers	6-2-11	6 335	10 910
Autres Gains Ordinaires	6-2-12	46 284	27 187
Autres Pertes Ordinaires	6-2-13	65 988	51 824
Résultat Des Activités Ordinaires Avant Impôt		-264 804	- 230 765
Impôt sur bénéfices		-1 195	- 1 152
Résultat Des Activités Ordinaires Après Impôt		-265 999	- 231 917
Résultat Net De L'Exercice		-265 999	- 231 917
Effets des Modifications Comptable (net d'impôt)		-	-
Résultat Après Effet Des Modifications Comptables		-265 999	- 231 917

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE 2021 SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR Exercice clos au 31
décembre 2021

(en Milliers de Dinars Tunisien)	note	2021	2020
FLUX LIES A L'EXPLOITATION	1		
Encaissements reçus des clients		731 262	695 153
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-613 443	-555 443
Intérêts payés		-18 317	-12 884
Impôts, droits, taxe et versements assimilés		-36 082	-22 047
Primes d'assurance déboursées		-5 424	-4 094
		57	
Flux Net Affectés Aux Activités D'Exploitation		994	100 685
FLUX LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	2		
Acquisition D'immobilisations Corporelles et Incorporelles		- 24 085	-16 564
Cession D'immobilisations Corporelles et Incorporelles		111	21
Acquisition D'Immobilisation Financières		-	-
Prêts à long et moyen termes		-23 043	-64 764
Remboursements des prêts et cessions d'obligations		1 553	2 329
Intérêts et dividendes reçus		4 147	26 870
Autres Flux Lies aux activités d'investissement		964	3 902
Flux Nets Affectés Aux Activités D'Investissement		-40 353	-48 206
FLUX LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Encaissements Provenant D'Emprunts		207 326	82 391
Remboursement D'Emprunts		- 249 709	-170 129
Flux Nets Affectés Aux Activités De Financement		- 42 383	-87 738
Incidences des variations des taux de changes sur les liquidités et équivalents de liquidités		-7 901	-4 054
VARIATION DE TRESORERIE		- 32 642	-39 313
Trésorerie au début de la période		124 693	164 006
Trésorerie à la fin de la période		92 052	124 693

Schéma des soldes intermédiaires de gestion (En milliers de dinars)

PRODUITS	2021	2020	CHARGES	2021	2020	SOLDES	2021	2020
VENTES DE MARCHANDISES			COUTS D'ACHAT DES MARCHANDISES VENDUES			MARGES COMMERCIALE	0	0
REVENUES ET AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	695 580	570 826	ACHATS D'APPROVISIONNEMENT CONSOMMES	-153 969	-115 878	MARGES SUR COUTS MATIERES	541 611	454 949
MARGRE COMMERCIALE	541 611	454 949	AUTRES CHARGES EXTERNES	-465 369	-373 537			
TOTAL	541 611	454 949	TOTAL	-465 369	-373 537	VALEUR AJOUTEE BRUTE	76 242	81 412
VALEUR AJOUTEE BRUTE	76 242	81 412	IMPOTS ET TAXES	-9 283	-5 982			
	0	0	CHARGES DE PERSONNEL	-203 725	-210 963			
TOTAL	76 242	81 412	TOTAL	-213 008	-216 945	EXCEDENT OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPOLITATION	-136 765	-135 533
	0	0	INSUFFISANCE BRUT D'EXPLOITATION (I.B.E)	-136 765	-135 533			
	0	0	AUTRES CHARGES ORDINAIRES	-65 988	-51 824			
AUTRES GAINS ORDINAIRES	54 005	65 169	CHARGES FINANCIAIRES	-32 599	-15 169			
PRODUITS FINANCIERS ET DES PLACEMENTS	4 858	8 527	DOTS AUX AMTS ET AUX PROVISIONS	-88 326	-102 192			
TRANSFERTS DE CHARGES	11	256	IMPOTS SUR LES BENEFICES	-1 195	-1 152			

						RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		
TOTAL1	58 875	73 953	TOTAL2	-324 873	-305 869		-265 999	-231 917
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	-265 999	-231 917	EFFETS MODIFICATIONS COMPTABLES					
TOTAL	-265 999	-231 917	TOTAL			RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLE	-265 999	-231 917

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés, conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises, par application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité.

Les principales méthodes comptables ayant servi à l'établissement des présents états financiers sont présentés ci-après. Ces méthodes ont été appliquées uniformément à toutes les périodes présentés sauf indication contraire.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par TUNISAIR, pour l'élaboration de ses états financiers, sont les suivants :

1- Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels informatiques, les fonds commerciaux et les droits au bail et sont amortis sur les durées suivantes :

	Durée
Logiciels informatiques	3 ans
Fonds commerciaux	20 ans
Droits au bail	20 ans

L'amortissement des fonds commerciaux et des droits au bail ne concerne pas les acquisitions réalisées avant le 1^{er} janvier 1997 enregistrées dans l'actif de notre Bilan.

2- Immobilisations corporelles autres que les avions :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au cout d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations Corporelles, à l'exclusion des avions, sont amorties linéairement sur les durées suivantes, conformément au décret n° 2008-492 du 25 février 2008, fixant le taux maximum des amortissements linéaires :

	Taux
Constructions en dur	5%
Machines, matériels et équipements industriels	15%
Machines et équipements de chauffage et frigorifique	10%
Equipements informatiques	33.33%
Mobilier et matériel de bureau	20%
Partie durable des avions et des réacteurs	5.56%
Plein potentiel des avions	20%
Plein potentiel des réacteurs	33.33%
Matériels de cuisine et buanderie	20%
Tapis, rideaux, éléments et aménagements décoratifs	20%
Matériel roulant	20%
Autres machines, matériels et équipements	15%

3- Les avions :

La méthode des composants est appliquée aux avions. Cette méthode consiste à défalquer l'avion en trois composants significatifs à savoir :

- La partie durable des avions et des réacteurs qui est amortie sur une durée de 18 ans.
- Le plein potentiel des cellules des avions qui est amorti et remplacé sur un cycle qui varie de 6 à 12 ans selon le type d'avion.
- Le plein potentiel des réacteurs qui est amorti et remplacé sur un cycle en heures de vol qui varie de 5 000 à 27 000 HV selon le type de réacteur.

Une dépréciation de valeur est constatée pour les avions hors exploitation si la « juste valeur » est inférieure à la Valeur Comptable Nette à la date de clôture des Etats Financiers.

4- Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'usage. Les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation conformément à la norme comptable N°7.

5- Stocks :

En se référant à la norme comptable 04 « Les stocks doivent être évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure. », les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent, ils font l'objet d'un inventaire physique périodique. Ils sont évalués à leurs coûts d'achat moyens pondérés calculés à chaque entrée.

Pour les articles stockés et non movimentés depuis longtemps ou non valable pour l'exploitation selon les procédures métiers ou la législation. Ces articles sont constatés au niveau magasin stock dormant et leurs valeurs font l'objet de constatation des provisions pour dépréciation des stocks.

6- Provisions pour créances douteuses :

A l'exception des filiales, les créances des clients en compte non recouvrées pour une période dépassant 12 mois, par rapport à la date de clôture, sont reclassées en créances douteuses et sont totalement provisionnées, tout en tenant compte de la nature de la créance, de la catégorie du client, du type de la relation contractuelle et des garanties de recouvrement existantes ainsi que des événements intervenus avant l'arrêté définitif des états financiers et ce conformément à la NCT 14.

7- Provisions pour risques et charges :

Conformément à la norme comptable Tunisienne N°14, ces provisions sont constatées pour faire face à des pertes ou à des charges prévisibles à la clôture de l'exercice et comportant un élément d'incertitude quant à leurs montants ou à leurs réalisations.

8- Dettes et créances en monnaies étrangères :

Les créances et dettes d'exploitation en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change IATA. Elles sont converties à la fin de la période au cours de change de la banque centrale de Tunisie et ce conformément à la NCT 15.

Le traitement des pertes et des gains de change se présente comme suit :

- Les pertes et les gains de change, réalisés lors du règlement des créances et des dettes en monnaies étrangères, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice et sont inscrits parmi les autres gains et pertes ordinaires.
- Les pertes et les gains de change latents, résultant de la conversion des dettes et des créances à court terme au taux de change de la date de clôture, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice en contrepartie des comptes de tiers concernés.

Les pertes et gains de change latents, résultant de l'actualisation des échéances à long terme des crédits au cours de change à la date de clôture, sont portés au compte «Ecart de conversion » et sont résorbés linéairement sur la durée restante du crédit.

9- Réserves pour fonds social :

Les comptes relatifs au fonds social sont traités et présentés en comptabilité conformément aux dispositions de la NCT 2 relative aux capitaux propres.

La norme préconise le traitement suivant :

- Le compte « Réserve pour fonds social » enregistre notamment les réserves pour fonds social lorsque le financement du fonds social est effectué par prélèvement sur le résultat de l'exercice lors de son affectation par l'assemblée ou en vertu de dispositions réglementaires.
- Les opérations remboursables financées par la réserve pour fonds social sont inscrites à l'actif du Bilan et le montant utilisé de cette réserve est porté au niveau des notes aux états financiers.
- Les rémunérations rattachées à ces opérations viennent en augmentation de la réserve pour fonds social.
- Les opérations non remboursables financées par la réserve pour fonds social viennent en déduction de la réserve et la nature de chaque catégorie d'opération doit être portée au niveau des notes aux états financiers.

10- Revenus :

Les émissions de titres de transport effectuées par la société sont initialement enregistrées dans des comptes d'attente passifs sous la rubrique « Recettes à ventiler ».

Ces émissions ne sont prises en compte pour la détermination du résultat de l'exercice que lors de la réalisation de l'opération de transport des passagers et des marchandises ou, sinon, après une durée de 24 mois de non utilisation du titre de transport par son acquéreur.

11- Frais de formation :

Les frais de formation du personnel navigant sont inscrits à l'actif du bilan en charges reportées et sont résorbés linéairement sur 3 ans.

12- Les primes d'assurance-crédit :

Les primes d'assurance-crédit et autres frais d'émission des emprunts sont inscrits à l'actif du Bilan en tant que charges à répartir et sont amortis sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

13- Les Actifs non courant destinés à être cédés :

Les avions retirés de la flotte en vue d'être cédé et dont la vente est hautement probable sont traités conformément à la norme IFRS 5 : ils cessent d'être amortis et sont présentés séparément au Bilan dans la rubrique «Actifs non courants détenus en vue de la vente» au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des éventuels coûts de la vente.

14- Comptabilisation du programme Fidelys :

La compagnie opère un programme Fidelys qui a pour objet d'attribuer à ses adhérents un crédit de points (Miles) d'après un barème préétabli, en fonction des voyages effectivement accomplis par l'adhérent, sur les vols opérés par Tunisair.

Les Miles Prime Fidelys peuvent être échangés contre un Billet Prime, une Prime Surclassement, une Prime Excédent de bagages ou une Prime PETC.

Une provision est constatée selon la probabilité d'utilisation des miles par une méthode statistique et ce conformément à l'interprétation de IFRIC 13«Programme de fidélisation de la clientèle» ; et évaluées selon la juste valeur.

15- Le principe de continuité d'exploitation :

La société « TUNISAIR – S.A » a entamé des actions de redressement de son activité portant sur :

- Décision de continuité d'exploitation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 Avril 2018 conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales,
- Revue du Plan de redressement élaboré précédemment pour inclure toutes les sociétés du groupe,
- Mise en place d'une commission compression des coûts,
- Gel des recrutements depuis 2013,
- Développement de l'activité avec l'ouverture de nouvelles lignes vers l'Afrique Subsaharienne et l'Amérique du Nord,
- Renouvellement de la flotte, et son adaptation à la nouvelle Stratégie Commerciale,

- L'élaboration d'un plan de redressement Consolidant l'ensemble des sociétés du groupe,
- Obtention de nouvelles lignes de crédits de gestion,
- Arrangement avec le gouvernement pour bénéficier de l'exception mentionnée à l'article 22 (ter) de la loi n° 89-9 du 1er février 1989, relative aux participations des entreprises et des établissements publics modifiée et complétée par la loi n° 2006-36 du 12 juin 2006.

NOTES AU BILAN

ACTIFS

6.1.1 Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

(en milliers de dinars)	2021	2020	VARIATION
Logiciels	8 485	7 884	601
Fonds commercial	101	101	-
Droit au bail	32	32	-
Total brut	8 618	8 017	601
<i>Amortissements</i>	<i>-6 486</i>	<i>- 5 380</i>	<i>1 106</i>
Total net	2 132	2 637	-505

6.1.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

(en milliers de dinars)	2021	2020	VARIATION
Terrains	1 780	1 780	-
Constructions	25 034	25 034	-
Constructions sur sol OACA	25 220	25 220	-
Constructions en cours	528	400	128
Matériels de transport aérien et réacteurs (i)	2 236 817	2 223 318	13 499
Matériels de transport aérien en cours (ii)	339 895	311 630	28 265
Equipement de rechange avionique	83 923	82 721	1 202
Matériels d'exploitation	9 940	9 737	203
Equipements de bureau	38 539	38 188	351
Matériels de transport roulant	7 564	7 582	-18
Matériels et outillages	4 073	4 079	-6
Autres immobilisations corporelles	12 290	12 570	-280
Total brut	2 785 603	2 742 259	43 344
<i>Amortissements</i>	<i>-1 646 873</i>	<i>-1 581 382</i>	<i>65 491</i>
Total net	1 138 730	1 160 877	-22 147

Tableau des Valeurs Brutes des Immobilisations (en milliers de dinars)

	SOLDE DEBUT 2021	ACQUISITION	REDRESSEMENT	SORTIE	SOLDE FIN 2021	AMORTISSEMENT	VCN
TERRAINS	1 780	-	-	-	1 780	-	1 780
CONSTRUCTIONS	50 654	128			50 782	48 732	2 050
EQUIPEMENT DE RECHANGE AVIONIQUE	82 721	1 290	-88		83 923	69 261	14 662
PARTIE DURABLE AVION ET REACTEUR	1 728 760				1 728 760	1 234 455	494 305
REVISIONS GENERALES REACTEUR	424 349	11 866			436 215	177 234	258 981
GRANDES VISITES AVIONS	70 209	11 218		-9 585	71 842	47 383	24 459
AVANCE SUR COMMANDE DES AVIONS	311 630	28 265			339 895		339 895
MATERIEL D'EXPLOITATION	9 737	203			9 940	8 684	1 256
MATERIEL DE TRANSPORT ROULANT	7 582			-18	7 564	7 320	244
MATERIEL & OUTILLAGE	4 079		-6		4 073	4 033	40
EQUIPEMENT DE BUREAU	38 188	351			38 539	37 525	1 014
AUTRES IMMOBILISATIONS CORP.	12 570		-280		12 290	12 245	45

TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					2 785 603	1 646 873	1 138 731
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 018				8 618	6 486	2 132
TOTAL IMMOBILISATIONS					2 794 221	1 653 359	1 140 863

Tableau des amortissements (en milliers de dinars)

LIBELLE	SOLDE DEBUT 2021	DOTATION	REDRESSEMENT	SORTIE	SOLDE 2021
CONSTRUCTIONS	48 106	626			48 732
EQUIPEMENT DE RECHANGE AVIONIQUE	65 494	3 769			69 261
PARTIE DURABLE AVION ET REACTEUR	1 183 819	50 636			1 234 455
REVISIONS GENERALES	167 136	12 863		-2 765	177 234
GRANDES VISITES	49 812	7 190		-9 618	47 384
MATERIEL D'EXPLOITATION	7 772	912			8 684
MATERIEL DE TRANSPORT ROULANT	7 146	210		-36	7 320
MATERIEL & OUTILLAGE	4 023	10			4 033
EQUIPEMENT DE BUREAU	35 939	1 587			37 525
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 134	110			12 245
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 380	1 106			6 486
TOTAL					1 653 359

6.1.3 Immobilisations financières :

Cette rubrique se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2021	2020
Prêts *	20 172	20 318
Titres de participation	155 855	155 855
Autres immobilisations	20 859	17 560
Total brut	196 886	193 732
<i>Prov. pour dépréciation des titres de participation et des prêts</i>	<i>-110 093</i>	<i>-108 589</i>
Total net	86 793	85 143

(*) Les prêts sont répartis comme suit :

(en milliers de dinars)	2021	2020
PRÊTS ACCORDES PAR LE FS AU PERSONNEL	2 990	3 588
PRÊTS ACCORDES PAR TUNISAIR AU PERSONNEL	3 774	4 688
RELIQUAT DU PRÊT ACCORDE AU FS EN 2007	9 070	9 070
PRÊTS ACCORDES AU FILIALES(catering)	4 338	2 972
Total	20 172	20 318

1-Les valeurs locales sont détaillées dans le tableau suivant (en dinars):

Société	Nombre d'actions	val nominale de l'action	Valeurs d'acquisitions CMP	valeurs	Provisions		Variation
					31/12/2020	31/12/2021	
TUNISAVIA	398 993	10	2,246	773 906	-	-	-
TUNISAIR HANDLING	240 958	100	100	24 095 840	24 095 840	24 095 840	-
TUNISAIR TECHNICS	826 010	100	99,613	82 281 000	49 254 746	52 236 264	2 981 518
Tunisair Express	322 673	55	63,058	20 347 015	20 347 114	20 347 114	-
Amadeus Tunisie	3 500	120	100	350 000	-	-	-
Aviation IT Services Africa	36 000	10	0,139	5 000	4950	4950	-
Tunisie Catering	54 000	100	100	5 400 000	5 400 000	5 400 000	-
ATCT	79 500	100	100	7 950 000	1 627 044	149 747	-1 477 297
Tunis Convention Bureau	50	100	100	5 000	5 000	5 000	-
Tunisie Tradenet	1 000	100	100	100 000	-	-	-
STUSID	1 250	100	100	125 000	-	-	-
STT de Tabarka	400	25	25	10 000	10 000	10 000	-
Société Protunisia	400	10	10	4 000	4 000	4 000	-
Compagnie Tunisienne de navigation	25 867	10	2.066	53 450	-	-	-
CERA	100	10	10	1 000	-	-	-
Foire Internationale de Tunis	450	32	50	22 500	-	-	-
SEPTH	4 400	10	9.091	40 000	33 116	33 116	-

SNR		2 900	5	5	14 500	-	-	-
Société	Nombre d'actions	Val. nominale de l'action	Valeurs d'acquisitions CMP	Valeurs	Provisions		Variation	
					31/12/2020	31/12/2021		
Société El Fouladh	18 000	5	0.833	15 000	15 000	15 000	-	
SOTUTOUR	472	100	100	47 200	47 200	47 200	-	
Société Gammarth en liquidation	200	10	10	2 000	-	-	-	
SAGEP	60	10	10	600	600	600	-	
SODIS	17 142	10	2.9802	95 710	44 622	44 622	-	
			TOTAL 1	141 738 598	100 889 232	102 393 453	1 504 221	

Les valeurs Etrangères sont détaillées dans le tableau suivant :

Société	Nombre d'actions	Val. nominale de l'action (EUR/USD)	Valeurs d'acquisitions (EUR/USD)	valeurs historiques (TND)	Provisions		Variation
					31/12/2020	31/12/2021	
SCI-ESSAFA	999	4 321 €	4 321 €	7 264 285	-	-	-
Mauritania Airways	275 400	18,46 \$	18,46 \$	6 565 519	6 565 464	6 565 464	-
SITA-BELGE	6	10 €	10 €	124	-	-	-
SITA – NV	193 769		1,034 \$	286 034	-	-	-
			TOTAL 2	14 115 962	6 565 464	6 565 464	
			TOTAL 1+2	155 854 560	107 454 696	108 958 819	1 504 221

6.1.4 Autres actifs non courants :

Cette rubrique enregistre essentiellement les écarts de conversion constatés sur les emprunts contractés en devises étrangères :

(en milliers de dinars)	2021	2020
Ecarts de conversion	92 280	126 048
Charges à répartir (1)et autres actifs non courants (2)	70 846	20 134
Total	163	146

(1) Les charges à répartir sont composées principalement :

- du reliquat entre les avances avions TU et Airbus (PDP) et des BFE déduction faite d Complément Allowance CFM viré à Tunisair et des avoirs airbus pour 4 238 KDT
- Primes d'assurance des emprunts pour acquisition des avions.

(2)Les autres actifs non courants sont composés principalement par le Fonds d'avance trésorerie Générale pour 52 MD.

(en milliers de dinars)	2021	2020
Ecarts de conversion Actifs	129 034	171 549
Résorptions	-36 754	-45 501
Total	92 280	126 048

(1) Les charges à répartir sont composées des frais de formation et des primes d'assurance des emprunts pour acquisition des avions .Ces charges sont résorbées conformément à la NC10.

6.1. 5 Stock :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2021		2020
Stocks consommables catering	2 934		3 999
Stocks habillement	937		695
Autres stocks consommables	1 847		1 664
Total brut	5 718		6 358
<i>Provisions</i>	-410	(1)	-409
Total net	5 308		5 949

(1) Il s'agit de la provision du stock dormant.

6.1.6 Clients et comptes rattachés :

(en milliers de dinars)	2021		2020
Clients ordinaires	88 340		77 234
Clients douteux	159 309		159 346
Total brut	247 649		236 580
<i>Provisions</i>	- 159 309	(i)	-159 346
Total net	88 340		77 234

- (i) Il s'agit principalement de la créance impayée de Mauritania Airways.
Les clients douteux se détaillent comme suit :

(en milliers de dinars)	2021	2020
Clients locaux	7 427	7 427
Clients Administrations	10 099	10 099
Clients Divers étrangers	22 358	22 358
CLIENTS COMPAGNIES AERIENNES	102 897	102 978
<i>Agence de voyage et autres</i>	16 528	16 484
Total net	159 309	159 346

6.1.7 Autres actifs courants :

Cette rubrique s'analyse comme suit :

(en milliers de dinars)	2021		2020	VARIATION
Personnel et comptes rattachés	14 342	(1)	9 516	4 826
Etat et collectivités publiques	77 965	(2)	109 439	-31 474
Débiteurs divers	17 711		16 135	1 576
Divers autres actifs courants	1 165 481	(3)	1 121 966	43 515
Total brut	1 275 499		1 257 056	18 443
<i>Provisions</i>	-86 476		-86 434	-42
Total net	1 189 023		1 170 622	18 401

- (1) Le poste personnel et comptes rattachés se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2021	2020	VARIATION
Avances accordées aux personnels	8 825	3 921	4 904
Prise en charge maladies	4 739	4 726	13
Autres	778	869	-91
Total	14 342	9 516	4 826

(2) La rubrique Etat et collectivités publiques se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2021	2020	VARIATION
ETAT crédit de TVA	67 658	101 071	-33 413
TVA à l'étranger à récupérer	1 135	808	327
ETAT retenues à la source subie	2 885	2 362	523
Autres	6 287	5 198	1 089
Total	77 965	109 439	-31 474

(2) Divers autres actifs courants :

(en milliers de dinars)	2021		2020	VARIATION
Créance Tunisair Technics	297 276		296 893	383
Ventes BSP étranger à encaisser	54 909		91 492	-36 583
Charges constatées d'avance	2 866		550	2 316
Fournisseurs débiteurs	22 286		22 504	-218
Autres (comptes d'attentes)	49 473		40 019	9 454
Tunisair Technics (charge du personnel)	452 009	i	398 657	53 352
Tunisair Handling	280 199	ii	262 267	17 932
Tunisie catering	1 799		3 130	-1 331
Amadeus	616		2 398	-1 782
A.I.S.A	757		704	53
Autres	3 291		3 351	-60
TOTAL	1 165 481		1 121 966	43 515

(i) Cette variation correspond à la refacturation des charges du personnel et des activités annexes à Tunisair Technics à titre de l'année 2021.

(ii) Cette variation correspond à la refacturation des charges du personnel et des activités annexes à Tunisair Handling à titre de l'année 2021.

6.1.8 Actifs Non Courants destinés à être vendus :

Cette rubrique enregistre les avions retirés de l'exploitation et destinés à la vente et répondant aux critères prévus par la norme IFRS 5 relative aux Actifs non courants détenus en vue d'être cédés.

ACTIF NON COURANT DESTINES A LA VENTE(en milliers de dinars)	2021		2020	
	Nombre	Solde	Nombre	Solde
Appareils				

B 737-500	2	4 305	2	4 305
Total	2	4 305	2	4 305

Les deux appareils B737-500 ne sont pas encore livrés et la valeur de 4 305 KDT correspond à la juste valeur des deux appareils.

6.1.9 Placements et autres actifs financiers

(en milliers de dinars)	2021	2020
Echéances à court terme sur prêts	-16	460
Blocage de fonds sur ouverture de Crédits Documentaires	-305	-305
Echéances impayées sur prêts et autres actifs financiers	3285	3 285
Intérêts courus à recevoir	344	352
Total brut	3 308	3 792
<i>Provision</i>	-3 285	-3 285
Total net	23	507

6.1.10 Liquidités et équivalents de liquidités :

En 2020 Ce poste comporte les fonds reçus de l'état au titre de son participation au plan de redressement de Tunisair (52 MD) cette participation a été reclassée vers la rubrique autres actifs non courant en 2021.

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

6.1.11 Capitaux propres :

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

(en milliers de dinars)	2021		2020
Capital social	106 199	(1)	106 199
Réserve légale	10 620		10 620
Autres réserves et fonds d'investissement	455 845	(2)	456 772
Autres capitaux propres	-		-
Modifications comptables	-		-
Résultats reportés	-1 547 391		-1 315 474
Total net	-974 726		-741 883
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>-265 999</i>		<i>-231 917</i>
Total capitaux propres avant affectation	-1 240 725		-973 800

(1) Le capital social de la compagnie est réparti comme suit :

(en milliers de dinars)	2021	2020
ETAT TUNISIEN	68 882	68 882
CNSS (participation publique)	4 242	4 242
CNAM (participation publique)	1 772	1 772
CNRPS (participation publique)	4 138	4 138
AIR France	5 926	5 926
PETITS PORTEURS	21 239	21 239
Total	106 199	106 199

(2) Les autres réserves et fonds d'investissement se composent de :

(en milliers de dinars)	2021	2020
FONDS D'INVESTISSEMENT	10 402	10 402
FONDS DE RESERVES EXTRAORDINAIRES	338 189	338 189
RESERVES POUR FONDS SOCIAL	2 607	3 534
RESERVES SPECIALES D'INVESTISSEMENTS	53 761	53 761
RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	50 886	50 886
Total	455 845	456 772

Tableau de variation des capitaux propres (en millier de dinars)

	CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2021	Variation des autres capitaux propres	Résultat 2021	Modifications comptables	CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2021
Capital social	106 199	-	-	-	106 199
Réserve légale	10 620	-	-	-	10 620
Autres réserves et fonds d'investissement	456 772	-926			455 845
Autres capitaux propres	-	-	-		-
Modifications comptables	-	-	-	-	-
Résultat reporté	-1 315 474	-	-	-	-1 547 390
Résultat de l'exercice	-231 917		-265 998	-	-265 999
Total capitaux propres avant affectation	- 973 800	-926	-265 998	-	- 1 240 725

6.1.12 Emprunts :

Cette rubrique représente le montant restant dû sur les emprunts qui se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2021	2020
Emprunt pour acquisition des avions (1)	593 736	488 227
Emprunt pour financement des réacteurs (2)	150 054	66 975
Emprunt pour exploitation (3)	35 163	56 394
Total	778 953	611 596

(1)

	Emprunt TND	Emprunt EUR	Emprunt USD
AMEN BANQUE	-	-	8 000
TRESORERIE GENERALE	76 553	-	-
BOURGUIBA LEASE	-	1 445	-
CITI BANK	-	102 851	-
BH			6 000
STB			46 452
TOTAL	76 553	104 296	60 452

(2)

	Emprunt TND	Emprunt EUR	Emprunt USD
ATTIJERI BANK	82 603	-	-
AMEN BANK	41 705	-	-
BH	5 296	-	-
UIB	14 115	-	-
BANQUE ZITOUNA	6 335	-	-
TOTAL	150 054	-	-

(3)

	Emprunt TND	Emprunt EUR	Emprunt USD
AMEN BANQUE	-	794	-
ZITOUNA	4 364	-	-
BIAT	-	-	608
BNA	-	-	3 125
TFB	-	-	208
TRESORERIE PUBLIC	20 946	-	-
STB	236	-	-
TOTAL	22 004	794	3 941

6.1.13 Provisions pour risques et charges :

Le détail de cette rubrique est résumé dans le tableau suivant :

(en milliers de dinars)	2021		2020
Provisions pour risque fournisseurs débiteurs	0		65
Provisions pour affaires prud'homales et divers autres prov	15 433		12 820
Provisions pour comblement de passifs des filiales	21 186	(1)	19 829
Provisions pour risque social	2 771	(2)	6 069
Provisions fonds social	6 492		10 000
Provisions pour commissions sur garantie de l'Etat	7 849		12 048
Total	53 731		60 831

Cette variation de provision est expliquée principalement par:

1- Une provision qui a été enregistrée de 1 356 KDT suite actualisation de la valeur du comblement de passif de Mauritania Airways selon le taux BCT du 31 décembre 2021. A ce jour l'affaire est toujours pendante devant une nouvelle chambre autrement composée de la Cour d'Appel de Nouakchott, qui se prononcera sur le fond de ce litige.

2- Une reprise de 6 069 KDT au titre du risque social et fiscal CNSS et une constatation de provision de 2 771 KDT pour l'exercice 2021

6.1.14 Autres passifs non courants :

Il s'agit des écarts de conversion enregistrés au titre des avances pour acquisition des avions.

(en milliers de dinars)	2021	2020
Ecart de conversion Passifs	6 809	25 766
Résorptions	-2 906	-9 282
Total	3 903	16 554

6.1.15 Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2021		2020	VARIATION
Fournisseurs d'exploitation	2 366 819	(1)	2 124 678	242 141
Fournisseurs d'immobilisations	48 147	(2)	47 929	218
Fournisseurs- Compagnies Aériennes	5 919	(3)	6 971	-1 052
Fournisseurs, factures non parvenues	9 838		14 029	-4 191
Fournisseurs, retenues de garantie	755		663	92
Fournisseurs, intérêts courus	-64		-64	0

Fournisseurs, avances et acomptes	-26 437	(4)	-25 040	-1 397
Fournisseurs soldes débiteurs reportés	7 463	(5)	6 868	595
Total	2 412 440		2 176 035	236 405

(1)-(2) Ces postes se détaillent principalement :

(en milliers de dinars)	2021		2020
OACA	1 076 109		1 000 397
Tunisair Technics (fournisseur d'exploitation et d'immobilisation)	737 760		651 890
Tunisair Handling	238 083		227 237
Tunisie Catering	41 820		41 335
Tunisair Express	5 727		5 710
TAV AIRPORTS TUNISIE	40 019		43 780
SOCIETE NATIONALE DE DISTRIBUTION DES PETROLES SNDP	39 913		20 904
Autres fournisseurs d'exploitation et d'immobilisations	235 535		181 354
Total	2 414 966		2 172 607

Il s'agit principalement des soldes fournisseurs d'Amadeus IT Group IT SA et EGYPTAIR .

(4) Il s'agit essentiellement des avances sur factures octroyées à Tunisie Catering d'un montant de 19 200 KDT.

(5) Il s'agit essentiellement des avances sur projet AISA d'un montant de 5 992 KDT. Ces avances sont antérieures à 2013.

6.1.16 Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

(en milliers de dinars)	2021		2020	VARIATION
Créditeurs divers	23 469	(1)	26 030	-2 561
Titres de transport non encore honorés	153 658		186 430	-32 772
Personnel et comptes rattachés	24 238	(2)	25 184	-946
Etat et collectivités publiques	74 069		54 334	19 735
Divers autres passifs courants	305 866	(3)	232 451	73 415
Total	581 300		524 429	56 871

(1) Ce poste correspond essentiellement à la charge CNSS du 4^{ème} trimestre 2021 déclarée en 2022

(2) Cette rubrique correspond principalement aux charges à payer relatives à la prime du 4^{ème} trimestre 2021 et les charges variables pour le personnel navigant du mois de décembre 2021 ainsi qu'à la provision sur congé non soldé.

(3) Comprend principalement les fonds reçus de l'Etat au titre de participation dans le plan de redressement de Tunisaïr pour une valeur de 52 000 KDT et les déclarations CNSS à payer de l'ordre 101 335KDT.

6.1.17 Autres passifs financiers :

Cette rubrique se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2021	2020
Echéances à moins d'un an sur emprunts	173 120	357 333
Intérêts courus et non échus sur emprunts	7 111	5 171
Total	180 231	362 504

NOTES A L'ETAT DE RESULTAT

6.2.1 Revenus :

Les revenus se détaillent comme suit :

	2021		2020
Revenus de l'activité de transport	623 702	(1)	516 624
Rev. de l'activité d'assistance aux compagnies. aériennes	16 867		14 048
Total	640 569		530 672

(1) Cette rubrique se détaille comme suit :

	2021		2020
Transport des passagers et de bagage	607 562	(i)	502 401
Transport du fret et de la poste	20 393		17 806
Réduction sur vente fret	-4 254		-3 583
Total	623 702		516 624

(i) Le détail de ce poste se présente comme suit :

	2021	2020
Revenus « Régulier+Supplémentaire+pèlerinage »	354 058	316 576
YQ & YR	150 113	102 529
Revenus activité « Charter » et « Frètement »	3 639	5 223
Recettes BCB (Billet Complémentaire de Bagage)	12 132	8 362
Redevances d'embarquement et de sécurité collectées	88 260	69 711
Fidelys	-640	-
Total	607 562	502 401

L'augmentation constatée en 2021 au niveau des revenus de l'activité du transport s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une augmentation de la productivité globale de 5% en 2021 comparée à 2020
- Une augmentation du nombre de pax transporté de 10% en 2021 comparé à 2020

6.2.2 Autres produits d'exploitation :

	2021		2020
Commissions sur ventes de titres de transport	400		295
Produits des comptes de réconciliation	25 612	(1)	9 575
Produits sur émissions des LTA	7 523		10 535
Produits des redevances pour concession VAB	8 560		7 335
Pénalité sur remboursement billets	8 575		9 329
Subvention avance/TFP	2 767		-
Produits amadeus	432		1 439
Divers autres produits	1 142		1 646
Total	55 011		40 154

(1) Le compte « Produits des comptes de réconciliation » enregistre les produits générés par l'apurement des Titres de transport vendus avant le 1^{er} janvier 2020 n'ayant pas été utilisés au 31 décembre 2021.

6.2.3 Achats d'approvisionnements consommés :

(en milliers de dinars)	2021	2020	VARIATION
Carburant avions	138 683	101 356	37 327
Approvisionnements Catering	12 030	11 163	867
Autres approvisionnements consommés	3 256	3 359	-103
Total	153 969	115 878	38 091

6.2.4 Charges de personnel :

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

(en milliers de dinars)	2021	2020	VARIATION
Personnel au sol	126 069	127 187	-1 118
Personnel navigant technique	44 487	49 114	-4 627
Personnel navigant commercial	34 699	36 488	-1 789
Provision pour congés payés	-1 531	-1 826	295
Total	203 724	210 963	-7 239

6.2.5 Dotations aux amortissements et aux provisions :

Cette rubrique se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2021	2020
Dotations aux amorts. et résorption des charges à répartir	81 313	87 112
Dotations aux provisions (1)	4 031	13 154
Reprises sur provisions (2)	-6 244	-35 600
Total net	79 100	64 666

(1) Les dotations aux provisions se détaillent comme suit :

(en milliers de dinars)	2021
Dot. aux provisions pour affaires prud'homales	2 500
Provision sur comblement de passif Mauritania Airways	1 356
Autres	174
Total	4 031

(1) Les reprises sur provisions se détaillent comme suit :

(en milliers de dinars)	2021
Reprise provision pour risque social CNSS	3 298
Reprises sur provisions des fournisseurs débiteurs	2 946
Total	6 244

6.2.6 Redevances aéronautiques :

Cette rubrique se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2021	2020	VARIATION
Redevances de route	44 071	39 599	4 472
Redevances d'atterrissage	32 941	25 496	7 445
Redevances d'embarquement	78 618	69 318	9 300
Redevances de réservation électronique	48 529	41 061	7 468
Diverses autres redevances	36 475	20 920	15 555
Total	240 634	196 394	44 240

6.2.7 Assistance fournie aux avions :

Cette rubrique se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2021	2020	VARIATION
Assistance Commerciale en Tunisie	9 371	6 807	2 564
Assistance Commerciale à l'étranger	47 000	41 816	5 184
Assistance Technique en Tunisie	87 487	68 929	18 558
Redevance RR TOTAL CARE	6 004	-	6 004
Assistance Technique à l'étranger	1 512	2 215	-703
Assistance Fret	7 459	6 057	1 402
Assistance Catering	155	675	-520
Total	158 988	126 499	32 489

6.2.8 Loyers avions et réacteurs:

(en milliers de dinars)	2021	2020	VARIATION
Loyers Avions	4 166	675	3 491
Loyers Réacteurs	-	-	-
Total	4 166	675	3 491

6.2.9 Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

(en milliers de dinars)	2021	2020	VARIATION
Loyers et charges locatives	6 819	6 164	655
Frais de Publicité, promotion et relations publiques	1 275	2 050	-775
Frais postaux et télécommunications	3 780	4 297	-517
Documentation générale	1 889	1 345	544
Frais d'hébergement et de repas PAX	1 661	4 092	-2 431
Frais d'hébergement PN	3 533	2 875	658
Frais de transports (réacteurs, pax, fret, PN..)	597	832	-235
Frais de mission	457	342	115
Divers droits et taxes	9 283	5 982	3 301
Dédommagement client	4 022	4 608	-586
Frais de repas PN	4 339	3 743	596
Frais d'entretien et de réparation	711	374	337
Frais de services bancaires et assimilés	2 923	4 283	-1 360
Assurance des avions	9 137	1 345	7 792
Divers honoraires	3 263	3 946	-683
Frais de participation CASS & BSP	783	551	232
Diverses autres charges d'exploitation	1 478	1 694	-217

Diverses autres charges LI-MO-CA	1 508	-2 700	4 208
Maintenance logiciel	4 045	3 828	217
Total	61 503	49 653	11 849

6.2.10 Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

(en milliers de dinars)	2021		2020
Intérêt des emprunts	29 308		13 981
Dot. aux prov. pour dépréciation d'éléments financiers	2 982		1 926
Autres charges financières	3 291		1 187
Total	35 581		17 094

6.2.11 Produits des placements et autres produits financiers :

Les produits des placements et autres produits financiers se composent des éléments suivants :

(en milliers de dinars)	2021		2020
Rémunération des comptes bancaires	755		1 321
Intérêts de retard facturés	-913		291
Dividendes reçus	4 988		6 202
Revenus des prêts à long terme	28		712
Reprise sur provision sur éléments financiers	1478	(1)	2 383
Total	6 335		10 909

(1) Il s'agit d'une reprise de provision des titres de participations de l'ATCT

6.2.12 Gains de Change et Autres gains ordinaires :

Cette rubrique se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2021	2020
Gains de change	42 830	26 833
Produits nets sur cessions d'immobilisation	-	-
Autres gains sur éléments non récurrents (1)	3 454	353
Total	46 284	27 186

6.2.13 Pertes de change et autres pertes ordinaires :

Les pertes de change et autres pertes ordinaires se détaillent comme suit :

(en milliers de dinars)	2021	2020
Pertes de change	64 451	40 768
Pénalités et amendes	1 279	930
Pertes sur cession d'immobilisations corporelles	258	10 126
Total	65 988	51 824

**NOTES A L'ETAT DES FLUX
DE TRESORERIE**

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds et ce, par un système de codes spécifiques à tous les comptes, généraux ou particuliers, mouvementés dans les journaux de trésorerie : Banques, C. C. P et Caisses.

Les encaissements et les décaissements de fonds de l'exercice sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

6.3.1 Flux de trésorerie liés à l'exploitation :

Le flux net affectés aux activités d'exploitation est positif et il se détaille comme suit.

(en Milliers de Dinars Tunisien)	2021	2020
FLUX LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements reçus des clients	731 262	695 153
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	- 613 443	-555 443
Intérêts payés	- 18 317	-12 884
Impôts,droits et taxe et versements assimilés	- 36 082	-22 047
Primes d'assurance déboursées	- 5 424	-4 094
FLUX NET FLUX LIES A L'EXPLOITATION	57 994	100 685

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont essentiellement issus :

- 1/ Des rentrées de fonds découlant de la vente de billets de transport et de « LTA » par les agences locales et à l'étranger.
- 2/ Des rentrées de fonds provenant de l'assistance commerciale et technique des compagnies tierces, collectées par Tunisair.
- 3/ Des encaissements provenant des commissions perçues sur les ventes de titres et des divers autres revenus.
- 4/ Des règlements de facturation de biens et de services fournis par des fournisseurs ou des créiteurs divers.
- 5/ Des paiements au personnel ou pour leur compte.
- 6/ Des rentrées et sorties de fonds vis-à-vis des compagnies d'assurance.
- 7/ Des intérêts versés y compris les intérêts sur emprunts.
- 8/ Des paiements d'impôts sur les bénéfices et divers autres impôts et droits.

6.3.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement :

Les mouvements de trésorerie liés aux activités d'investissement comprennent essentiellement :

- ➔ Les décaissements effectués pour l'acquisition des avions et les frais y afférents (assurances crédit avions), des réacteurs et des équipements avioniques, du matériel d'exploitation en piste et d'autres immobilisations corporelles.
- ➔ Les encaissements découlant du remboursement de prêts, de la cession d'obligations et de participations ainsi que les intérêts et les dividendes reçus.

**NOTES AUX ENGAGEMENTS
HORS BILAN**

1- Engagements reçus

	2021	2020
Cautions reçus	2 976	2 662
Total	2 976	2 662

1- Garanties bancaires données :

Les engagements donnés se détaillent comme suit :

	2021	2020
Garanties bancaires émises	2 659	5 796
Total	2 659	5 796

1- La situation des engagements antérieurs à 2021 : EN TND

Objet	Bailleur	Devise	Montant du crédit	Date du contrat de crédit	Engagements		Encours au 31/12/2020	Encours au 31/12/2021
					Garanties Données	Garanties Reçus		
1^{er} A320-214	CA-CIB + TFB	EUR	31 998 419,36	21-juin-10	Hypothèque de premier rang sur l'avion		4 688 046,31	2 371 600,20
2^{ème} A320-214	CA-CIB + TFB	EUR	27 983 700,74	22-avr-11	Hypothèque de premier rang sur l'avion		6 953 427,70	4 252 859,09
4^{ème} A320-214	Bayersch Landes Bank	EUR	36 573 128,82	06-juin-13	Hypothèque de premier rang sur l'avion	crédit garanti par l'Etat	13 644 754,38	10 480 016,16
5^{ème} A320-214	Bayersch Landes Bank	EUR	37 358 045,13	06-juin-13	Hypothèque de premier rang sur l'avion	crédit garanti par l'Etat	14 445 293,22	11 284 518,83
Avances sur commandes d'avions	Amen Bank	USD	20 000 000,00	24-déc-14		crédit garanti par l'Etat	8 000 000	8 000 000
6^{ème} A320-214	Bayersch Landes Bank	EUR	40 491 902,51	15-mai-15	Hypothèque de premier rang sur l'avion	crédit garanti par l'Etat	21 432 274,88	18 793 428,80
1^{er} A330-200	Bayersch Landes Bank	EUR	86 537 231,25	15-mai-15	Hypothèque de premier rang sur l'avion	crédit garanti par l'Etat	47 560 644,46	42 163 663,87
2^{ème} A330-200	Bayersch Landes Bank	EUR	87 693 925,32	15-mai-15	Hypothèque de premier rang sur l'avion	crédit garanti par l'Etat	50 076 127,99	44 607 436,83
Financement d'un CCA à Tunisie Catering	STB	TND	4 000 000,00	17-nov-15		crédit garanti par l'Etat	1 428 571,435	670 016,868
Maintenance Réacteurs	BZ	TND	8919375,159	26-10-2016	Hypothèque Avion		3 478 944,598	2 833 601,948
Moteur de rechange	Attijari Bank	USD	9 505 000,00	12-févr-16		crédit garanti par l'Etat	1 425 750	1 462 803,99
Maintenance Réacteurs 2017-2018	Pool Bancaire dirigé par Attijari Bank	TND	130 000 000,00	06-juil-17		crédit garanti par l'Etat	83 376 675,667	83 376 675,667
Crédit d'Exploitation DGF	Attijari Bank	TND	10 000 000,00	22-mai-18		crédit garanti par l'Etat	10 000 000	10 000 000

Maintenance Réacteurs 2018	Banque Zitouna	TND	25 000 000,00	11-juin-18		crédit garanti par l'Etat	19 507 631,740	17 045 431,956
Maintenance Réacteurs 2018	BH Bank	TND	10 000 000,00	16-août-18		crédit garanti par l'Etat	7 911 856,392	7 886 897,201
Maintenance Réacteurs 2018	UIB	TND	20 000 000,00	28-nov-18		crédit garanti par l'Etat	16 000 000,00	17 728 349,083
Maintenance réacteurs 2019	Amen Bank	TND	40 000 000,00	13-févr-19		Garantie de l'Etat	40 327 732,420	41 704 635,777
Maintenance réacteurs 2019	BH	EUR	10 000 000,00	02-juil-19		Garantie de l'Etat	0 tirages en 2020	0 tirages en 2021
PDP A320 N	STB	USD	12 000 000,00	16-sept-19		Garantie de l'Etat	12 000 000,00	12 000 000,00
MAINTENANCE EXPLOITATION	STB	USD	10 000 000,00	16-sept-19		Garantie de l'Etat	10 000 000,00	10 000 000,00
PDP A320 N	BH	USD	6 000 000,00	30-oct-19		Garantie de l'Etat	6 000 000,00	6 000 000,00
Avances sur commandes A320 NEO	STB	USD	12 972 000	13/01/2020		Garantie de l'Etat	12 972 000,00	12 972 000,00
Avances sur commandes A320 NEO	STB	USD	8 788 000	05/02/2020		Garantie de l'Etat	8 788 000,00	8 788 000,00
CEA PNT-PNC (*)	Divers Banques	TND		2014-2018	Caution TUNISAIR s/ différentiel Intérêt crédit / Rendement placement	Engagement – Cession s/ Salaire PN	42 814 200	40 732 500
Tunisair Express	BNA	TND	6 000 000	13/01/2009	CAUTION TUNISAIR		1 452 927	0
Tunisair Express – financement CRJ-900 (*)	Etat Tunisien	TND	26 043 795	10/03/2008	CAUTION TUNISAIR		13 716 909	13 716 909
TUNISAIR EXPRESS - ACQUISITION ATR N°1	Banque Zitouna	TND	46 000 000,00	29-oct-19	Caution TUNISAIR	Garantie de l'Etat	45 238 276	45 238 276
TUNISAIR EXPRESS - ACQUISITION ATR N°2	Al Baraka Bank	USD	10 000 000,00	26-déc-19	Caution TUNISAIR	Garantie de l'Etat	10 000 000,00	10 000 000,00

TUNISAIR EXPRESS - ACQUISITION ATR N°2	Al Baraka Bank	TND	28 200 000,00	26-déc-19	Caution TUNISAIR	Garantie de l'Etat	28 200 000,00	28 200 000,00
---	-------------------	-----	---------------	-----------	------------------	-----------------------	---------------	---------------

1- Les nouveaux engagements de l'exercice 2021:

Aucune nouvelle garantie donnée ni reçue n'a été enregistrée en 2021.

Notes :

(*) A l'instar des années précédentes, Tunisair s'est portée caution solidaire au profit de son Personnel Navigant Technique et Commercial auprès de diverses banques pour des crédits destinés au financement d'investissements en Compte Epargne en Actions (CEA).

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la fidélisation du personnel navigant de la compagnie suite à la vague de départs en détachement auprès d'autres compagnies étrangères enregistrée depuis 2008.

Lorsque le rendement des investissements en CEA est insuffisant au remboursement des échéances contractuelles, il y a mise en jeu de cette caution, Tunisair règle alors les sommes dues aux banques prêteuses et se fait rembourser par des retenues sur les salaires des navigants concernés.

Le solde des cautions données à ces banques dans ce cadre s'élève au 31/12/2021 à 40 733 KDT et correspondant au principal des crédits contractés par les PN de 2015 à 2019. La garantie Tunisair couvre également les intérêts découlant de ces emprunts

NOTES AUX PARTIES LIEES

6.5.1 Soldes réciproques entre les sociétés du groupe selon les livres comptables :

	Tunisair Technics	Tunisair Handling	Tunisair Express	Tunisie Catering	ATCT	AISA	AMADEUS
Fournisseurs et comptes rattachés	-737 760	-238 083	-5 727	-41 820	-514	-1 736	-10
Fournisseurs factures non parvenues	-	-	-	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	12	632	23 293	-	-576	-	-
Clients Factures non établies							
Sociétés du groupe et associés	749 269	280 199	-	1 799	-	757	615

6.5.2 Obligations et engagements de la société envers les sociétés du groupe :

	Tunisair Technics (KDT)	Tunisair Handling (KDT)	Tunisie Catering (KDT)	Tunisair Express (KDT)	SCI ESSAFA (KDT)	AMADEUS (KDT)
Dividendes encaissés	-	-	-	-	0	2 964
Dividendes à encaisser	5 326	-	-	-	4 110 (i)	5 614
Encours du principal des prêts	-	-	4 157	-	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	12	-	-	-
Principal prêts provisionnés	-	-	-	-	-	-
Intérêts échus non remboursés	-	-	428	-	-	-

- (i) Il s'agit de la contre-valeur de 434,714 KEUR sur EF2019 + 553,495 KEUR sur EF2020 + 246,564 KEUR sur EF2021 (encaissés le 19/01/2023 et convertis au taux de la BCT-date encaissement).

TUNISAIR SA.

Boulevard Mohamed BOUAZIZI- 2035 Tunis – Carthage

Rapport Général des commissaires aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2021

I. Opinion avec Réserves

En exécution de la mission de co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 17 Janvier 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR-SA » **(la Société)** tels qu'arrêtés par le conseil d'administration réuni le 04 Août 2025, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception de l'incidence des réserves soulevées dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers de la société Tunisienne de l'air « TUNISAIR-SA », arrêtés au 31 décembre 2021, dont le total net du bilan s'élève à 2 770 millions de dinars, et qui font ressortir un résultat net déficitaire de 266 millions de dinars et une variation négative de trésorerie de 33 millions de dinars, sont réguliers et sincères, et donnent une image fidèle pour tous les aspects significatifs de la situation financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Fondement de l'opinion avec Réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Sur la base de nos travaux d'audit, les états financiers ci-joints appellent de notre part les limitations et réserves suivantes :

1. Immobilisations corporelles & valeurs en stocks

1.1. Inventaires physiques des immobilisations et des valeurs en stocks

Notre nomination en tant que commissaires aux comptes de la Société étant intervenue après le 31 décembre 2021, nous n'avons pas assisté à la prise d'inventaire physique des immobilisations corporelles et des stocks en fin d'exercice. Nous n'avons pas été en mesure également de vérifier par d'autres moyens les quantités et les qualités des valeurs constatées en immobilisations corporelles et en stock détenues au 31 décembre 2021, inscrites au bilan pour des montants bruts respectifs de 2 786 millions de dinars et de 5,7 millions de dinars.

En outre, le système d'information pour la gestion des comptes de stocks a généré de nombreuses erreurs et des écarts dans ces comptes.

Ainsi et compte tenu de ce qui précède, en raison de ces problèmes, nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements auraient pu, le cas échéant, s'avérer nécessaires sur les valeurs en stocks et sur les valeurs immobilisées.

1.2. Moteurs des avions Boeing 737

Le poste immobilisations corporelles (*Matériel de transport aérien et réacteurs*) du bilan comprend la valeur comptable brute de deux moteurs d'avion B737-500, soit 3,922 millions de dinars (*avec une valeur nette comptable nulle*), quand bien même qu'ils étaient vendus par la filiale Tunisair TECHNICS en 2018, pour le compte de la Société à un acquéreur étranger.

Le produit de cette vente, soit l'équivalent de 700 mille USD, demeure à la date de ce rapport, non encaissé par la Société, il figure parmi les passifs de la filiale Tunisair TECHNICS (*encaissé et présenté sous forme de dette envers Tunisair-SA pour une valeur de 1,7 millions de dinars*).

Il convient également de noter que la Société aurait de sa part un dû à sa filiale Tunisair TECHNICS, l'équivalent de 722 mille USD, provenant d'une opération de vente de deux moteurs d'avion, qu'elle a effectué pour le compte de cette filiale.

Le conseil d'administration de la Société n'a pas encore approuvé ce processus de transfert, de valorisation et de cession d'immobilisations.

La régularisation de cette situation aura un impact particulièrement positif sur les capitaux propres, puisque le produit de la vente des deux moteurs d'avion B737-500 sera comptabilisé en « Résultats Reportés ».

1.3. Moteurs des avions A320

En vertu d'un accord conclu entre TUNISAIR-SA et sa filiale, Tunisair TECHNICS, cette dernière a été chargée de réaliser une opération de maintenance de 6 moteurs d'avions appartenant à TUNISAIR-SA. Tunisair TECHNICS à son tour, a fait intervenir un intermédiaire pour l'exécution de l'opération de maintenance chez le prestataire des travaux, et ce, contre une enveloppe financière totale de l'ordre de 35,6 millions USD.

A cause d'un différend financier entre l'intermédiaire et Tunisair TECHNICS sur les sommes dues et sur les modalités de paiement, quatre (4) des six (6) moteurs d'avion ont été retenus chez le prestataire des travaux de maintenance.

Ce différend a été soumis devant le tribunal de Commerce de Paris pour jugement, il reste non résolu au moment de la publication de ce rapport. Les conséquences financières potentielles découlant de ce litige impliquant la Société et/ou sa filiale Tunisair TECHNICS n'ont pas été estimées ni reflétées dans les états financiers accompagnant ce rapport.

En outre, et contrairement à la décision du conseil d'administration de la société réuni le 29 mars 2023, le management de la société a conclu un arrangement avec le prestataire des travaux de maintenance, avant le dénouement du litige porté devant les tribunaux de commerce de Paris.

2. Comptes clients et comptes rattachés

La rubrique du bilan « Clients & comptes rattachés » enregistre des soldes de créances clients à la fois débiteurs et créditeurs, qui ne sont pas justifiés et apurés à la date de rédaction de ce rapport, ils se détaillent comme suit :

Soldes des comptes clients débiteurs non justifiés :	39,9 millions de dinars
--	-------------------------

Soldes des comptes clients créditeurs non justifiés :	46,4 millions de dinars
---	-------------------------

Ces soldes non justifiés remontent aux exercices antérieurs et auraient dû être apurés. Ils sont dus au système d'information comptable en place qui génère de nombreuses erreurs dans la tenue des comptes de créances. À la date de notre rapport d'audit, la direction était toujours en train de rectifier et de justifier ces soldes et de procéder aux corrections nécessaires.

De notre part, nous n'avons pas été en mesure de confirmer ou de vérifier par d'autres moyens d'audit les soldes de ces comptes de créances clients non justifiés inscrits au bilan. Nous n'avons pas été aussi en mesure d'estimer l'incidence des ajustements qui, le cas échéant, s'avèrent nécessaires sur les comptes de créances, ainsi que sur les éléments composant l'état du résultat, l'état de variation des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie.

3. Liquidités & équivalents de liquidités

L'opération de rapprochement des soldes figurants sur les livres comptables de la société avec ceux issus des relevés bancaires, a mis en évidence plusieurs différences et plusieurs transactions en suspens qui sont en cours de justification, elles se détaillent comme suit :

(Chiffres en millions de dinars)

Opérations exécutées par les banques non comptabilisées par la société	- 25	+ 23
Opérations comptabilisées par la société ne figurant pas sur les relevés des comptes courants bancaires	- 15	+ 6

La justification et l'apurement de ces écarts pourraient engendrer des ajustements significatifs sur les comptes de liquidités et sur les éléments composant le bilan, l'état du résultat, l'état de variation des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie.

D'autres part, les comptes de virements internes qui devraient être soldés à la date de clôture de l'exercice, présentent des soldes anciens non apurés s'élevant à 0,99 millions de dinars.

Enfin, certains comptes bancaires totalisant 6 millions de dinars ne sont pas matérialisés par des états de rapprochements bancaires.

4. Les comptes de l'actif et du passif courant

4.1. Soldes non justifiés des comptes réciproques avec les filiales

L'examen des soldes des comptes réciproques et sa filiale Tunisair EXPRESS a mis en évidence un écart absolu significatif non justifié s'élevant à 6,61 millions de dinars, réparti à raison 6,2 millions de dinars par rapport au solde du compte client et à hauteur de 0,41 million de dinars sur les soldes du compte fournisseur.

4.2. Dette envers l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports (OACA)

Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers n° 6.1.15, la dette de la Société envers l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports (OACA), s'élève à la date du 31 décembre 2021 à 1 076 millions de dinars. Cela représente l'accumulation sur plusieurs exercices des redevances d'aérodrome et de services de navigation aérienne revenant à l'Office en vertu du décret n°2010-2059 fixant la liste des redevances aéroportuaires soumises au régime de l'homologation administrative.

Néanmoins les états financiers ci-joints ne prennent pas en compte les éventuels intérêts de retard que l'office pourrait facturer à la société en vertu de la réglementation en vigueur, à un taux égal à celui des découverts bancaires en usage au moment de la facturation.

De notre part, nos entretiens avec la Direction de la société et nos demandes de confirmations de soldes adressées à l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports, ne nous ont pas permis de cerner avec précision le volume des intérêts de retard que l'exploitant de l'aéroport pourrait appliquer pour tout retard dans le paiement de ses créances impayées dans les délais requis.

4.3. Soldes des comptes de l'actif et du passif courant, non justifiés

Les deux rubriques « Autres Actifs Courants » et « Autres Passifs Courants » enregistrent plusieurs comptes non justifiés, et non encore apurés qui se détaillent comme suit :

(Chiffres en millions de dinars)

	Montant débiteur	Montant créditeur
Fournisseurs d'exploitation	-	7,1
Personnel & comptes rattachés	11,3	4,7
Etat - impôts & taxes	2	2,3
Comptes d'attentes	16,9	-
Autres comptes d'actifs et de passifs courants	-	19,1
Recettes commerciales « BSP » (1)	54,9	-

(1) A la date de rédaction de ce rapport, l'apurement de ce solde est en progression continue avec les encaissements reçus au cours des exercices postérieurs à la clôture.

Ces soldes anciens non justifiés sont dus au système d'information en place pour la tenue des comptes de l'exploitation qui génère de nombreuses erreurs. À la date de notre rapport d'audit, la direction était toujours en train de rectifier et de justifier ces soldes et de procéder aux corrections nécessaires.

De notre part, nous n'avons pas été en mesure de confirmer ou de vérifier par d'autres moyens d'audit les soldes de ces comptes de dettes et de créances liés à l'exploitation. Nous n'avons pas été aussi en mesure de déterminer si des ajustements auraient pu, le cas échéant, s'avérer nécessaires sur ces comptes, ainsi que sur les éléments composant l'état du résultat, l'état de variation des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie.

5. Déficit structurel du fonds social

A la date du 31 décembre 2021, l'encours des prêts accordés sur le fonds social s'élève à 9,1 millions de dinars, alors que les ressources propres du fonds sont uniquement de 2,6 millions de dinars. Soit un déficit structurel de 6,5 millions de dinars.

Ce déficit a été constaté principalement en puisant tout au long des années précédentes, les ressources nécessaires au fonds social sur les ressources propres de la société, et ce, en l'absence de la quote-part annuelle revenant au fonds social sur les bénéfices distribuables.

Veuillez également noter qu'une partie de cet autofinancement n'a pas été décidée par l'Assemblée Générale des actionnaires ou par l'autorité de tutelle.

III. Paragraphes d'observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons nécessaire d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Continuité d'exploitation

Suite aux difficultés économiques, techniques et sociales qui ont perduré sur plusieurs années successives et suite également à la baisse durant les exercices 2020 & 2021 de l'activité de la société en raison des conséquences mondiales de la pandémie de COVID-19, les pertes cumulées au 31 décembre 2021 ont atteint la somme de 1 813 millions de dinars, engendrant un total des capitaux propres négatif d'une valeur de 1 241 millions de dinars. Ces conditions, ajoutées aux autres points décrits dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserves », révèlent l'existence d'une incertitude significative sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Il s'en suit que cette situation place la société sous les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2. Dossier de MAURITANIA Airways

Comme il est mentionné au niveau de la note n° 6.1.13, les « Provisions pour comblement de passifs des filiales » couvrent le risque lié au jugement du tribunal de première instance de Nouakchott (Mauritanie) en date du 12 Mai 2015, ayant reconnu la responsabilité de la société pour combler les passifs de la compagnie « MAURITANIA Airways » (filiale détenue à raison de 51%) en liquidation, pour un montant équivalent à 70,7 millions de dinars.

Notez que la société a engagé des négociations avec l'Etat Mauritanien pour se faire prévaloir des créances qui lui reviennent, reconnues par l'administrateur de liquidation de la compagnie « MAURITANIA Airways », pour un montant équivalent à 49,6 millions de dinars.

3. Contrats en cours de la filiale en liquidation AISA

La filiale AVIATION IT SERVICE AFRICA « AISA », spécialisée dans la conception des programmes informatiques et des systèmes d'information, détenue à raison de 100% par la société de manière directe et indirecte, a été mise en liquidation par décision de son Assemblée Générale du 13 Juin 2017. Les contrats en cours d'AISA sont actuellement gérés par la Direction de la société.

4. Redressement TVA

La société a signé à la fin de l'année 2022 un arrangement à l'amiable avec, l'administration fiscale suite à la notification courant le mois de novembre 2021 des résultats de la vérification fiscale approfondie résultant de la demande de restitution déposée précédemment au titre de la Taxe sur la Valeur Ajoutée pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020.

Toutefois, nous avons constaté une divergence entre les chiffres portés sur la notification de la taxation d'office et les soldes comptables à la clôture des dits exercices. Ajouté à cela et face aux difficultés rencontrées dans la justification des comptes liés au droit de timbre et à la retenue à la source, nous estimons qu'une mission de due diligence s'impose afin de valoriser le risque fiscal potentiel et constater éventuellement les provisions nécessaires.

IV. Questions clés d'audit

Nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Risque de continuité d'exploitation

1.1. Risque identifié

Comme il est indiqué au paragraphe 15 des notes aux états financiers (principes et méthodes comptables), le Conseil d'administration a arrêté les comptes selon le principe de continuité d'exploitation. L'application de ce principe s'appuie sur les prévisions d'amélioration de son chiffre d'affaires en 2022, une politique tarifaire dynamique et sa capacité à se refinancer pour faire face aux difficultés imposées par la pandémie du Covid-19.

Nous avons considéré l'appréciation du risque de continuité d'exploitation comme un point clé de l'audit, car elle repose sur les hypothèses et le jugement de la Direction et présente un risque inhérent lié à la réalisation des prévisions de trésorerie, qui demeure par nature incertaine.

1.2. Notre réponse

Nous avons pris en compte le risque de liquidité et de continuité d'exploitation résultant des effets des crises politiques, et des hausses des prix du carburant lors de la planification et de la réalisation de notre audit. Nos diligences effectuées consistaient à :

- Apprécier l'évaluation par la Direction des risques liés aux effets de la pandémie de Covid-19 et au contexte macro-économique sur les activités et les ressources financières de la société par rapport à notre propre compréhension de ces risques ;
- Prendre connaissance des procédures mises en place pour établir les prévisions de trésorerie ;

- Apprécier, le caractère approprié des principales hypothèses retenues pour l'établissement des prévisions de trésorerie à l'horizon de douze mois provenant de l'exploitation, des investissements et du financement au regard de notre connaissance du secteur, du marché, du contexte macro-économique, de la Société et des intentions de la Direction ;
- Apprécier la cohérence du plan d'affaires utilisé dans l'appréciation du principe de continuité d'exploitation avec celui utilisé pour les tests de dépréciation des actifs ;
- Interroger la Direction sur les éventuels autres événements ou circonstances postérieurs au 31 décembre 2021 qui seraient susceptibles de remettre en cause les prévisions de trésorerie ; et
- Apprécier le caractère approprié des informations relatives à la continuité d'exploitation présentées au niveau du paragraphe 15 des notes aux états financiers (principes et méthodes comptables) annexés aux comptes annuels.

2. Opérations entre les sociétés du groupe, créances et recettes commerciales

2.1. Risque identifié

Au 31 décembre 2021, les créances provenant des recettes commerciales et celles provenant des opérations avec les sociétés du groupe représentent près de 557 millions de dinars en valeur brute, au regard d'un total bilan de 2 770 millions de dinars.

Nous avons considéré que l'évaluation des créances qui se rattachent aux recettes commerciales et aux opérations avec les sociétés du groupe est un point clé de l'audit en raison des incertitudes inhérentes à certaines hypothèses et notamment à la probabilité d'encaissement de ces créances dans un contexte de crise sanitaire et de crise en Ukraine, et en raison de l'importance que pourrait revêtir une reprise ou une dotation pour dépréciation de ces actifs sur les comptes de la société.

2.2. Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs comptables des créances, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et selon la nature de la créance concernée :

Si une incertitude relative au recouvrement des contreparties des prestations rendues prend naissance après la constatation des revenus, on constitue une provision distincte pour en tenir compte, le montant initialement comptabilisé au titre des revenus n'est pas ajusté. Généralement, les créances sur les sociétés du groupe sont confirmées en grande partie par des procès-verbaux d'arrêté de soldes périodiques.

Les créances provenant des recettes commerciales sont encaissées dans leur majeure partie via le système « BSP » de l'IATA qui regroupe par bi-mensualité les montants encaissés par les agents revendeurs pour chaque compagnie et les montants dus à chaque compagnie. Ensuite, le BSP établit la balance et regroupe en une seule transaction financière les paiements de chacun. Ainsi, le système BSP peut être mis en parallèle avec la compensation bancaire.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe aux membres du conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurants dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

A l'exception des incidences des points décrits dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserves » ci-dessus, nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

V. Rapport Relatif Aux Obligations Légales et Réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Cet examen a fait constat de plusieurs défaillances décelées dans la gouvernance du système d'information de la société et la bonne gestion des opérations engagées (Retard dans la comptabilisation des charges, défaut d'apurement et de justification de certains soldes comptables, Système d'information touché par plusieurs défaillances,etc.).

2. Tenue des valeurs mobilières

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 06 décembre 2005, nous avons vérifié la conformité des conditions de tenue des comptes en valeurs mobilières avec la réglementation en vigueur.

Sur la base de cette vérification, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue et la conservation des comptes en valeurs mobilières émises par la Société n'est pas effectuée en conformité avec la réglementation en vigueur.

Tunis, Le 20 Août 2025
Les Co-Commissaires aux Comptes

P/ le groupement des cabinets
« eXacom audit » et « MKS »

Abderrazek SOUEI

P/ le groupement des cabinets
« FINACO » et « SOFIDEX »

Yahia ROUATBI

TUNISAIR SA.

Boulevard Mohamed BOUAZIZI- 2035 Tunis – Carthage

**Rapport spécial des Commissaires aux Comptes
Exercice clos le 31 décembre 2021**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la Société Tunisienne de l'air « TUNISAIR-SA »

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration nous a tenu informé des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice 2021 :

I. Crédits dépassant la limite de 5 000 KDT

- 1.1 Signature d'une convention de crédit à moyen terme le 03 mars 2021 avec la Trésorerie Générale de Tunisie « TGT » pour un montant de 20,6 millions de dinars, remboursement trimestriel, dernière échéance fixée pour le 30 novembre 2024, rémunéré au taux de 3% l'an.

- 1.2 Signature d'une convention de crédit à moyen terme le 27 avril 2021 avec la Trésorerie Générale de Tunisie « TGT » pour un montant de 20,6 millions de dinars, remboursement trimestriel, dernière échéance fixée pour le 03 mars 2025, rémunéré au taux de 7% l'an.
- 1.3 Mise en place d'un contrat d'emprunt à moyen terme le 31 décembre 2021 avec la Société Tunisienne de Banque « STB » pour un montant de 2,692 millions USD, remboursable mensuellement en principal et intérêts. La rémunération se fait au taux Libor (1 mois) + 2,5% si Libor positif et 2,5% si Libor négatif et dont la dernière échéance est fixée pour le 31 décembre 2023.
- 1.4 Mise en place d'un crédit à court terme le 30 septembre 2021 avec la Société Tunisienne de Banque « STB » pour un montant de 254 KDT, remboursable trimestriellement en intérêts et en principal et dont la dernière échéance est fixée au 30 novembre 2023. La rémunération se fait au taux TMM +2%.
- 1.5 Mise en place d'un crédit à court terme le 30 septembre 2021 avec la Société Tunisienne de Banque « STB » pour un montant de 85 KDT, remboursable trimestriellement en intérêts et en principal et dont la dernière échéance est fixée au 30 novembre 2023. La rémunération se fait au taux TMM +2%.

2. Ligne de crédit B

- 2.1. Signature d'un contrat de « Mourabaha » le 08 décembre 2021 avec la banque « Zitouna » portant sur un montant de 4 695 KDT rémunéré moyennant une marge bénéficiaire de 5% et échéant le 07 octobre 2022.
- 2.2. Signature d'un contrat de « Mourabaha » le 28 juin 2021 avec la banque « Zitouna » portant sur un montant de 438 KDT rémunéré moyennant une marge bénéficiaire de 8.5% et échéant le 27 avril 2022.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

1. Conventions conclues avec Tunisair TECHNICS

Conformément au protocole d'accord initial signé avec sa filiale TUNISAIR TECHNICS et ses avenants, la société TUNISAIR TECHNICS a facturé à la société TUNISAIR-SA un montant total de 153,982 millions de dinars au titre des prestations fournies et des travaux de maintenance des réacteurs.

Le montant facturé par la société TUNISAIR-SA à la société TUNISAIR TECHNICS s'est élevé au cours de l'exercice 2021 à 53,341 millions de dinars, dont 50,558 millions de dinars correspondent à la mise à disposition du personnel de TUNISAIR-SA.

2. Conventions conclues avec A.I.S.A

La société A.I.S.A n'a pas facturé à la société TUNISAIR-SA des prestations informatiques au titre de l'année 2021.

En 2021, la société TUNISAIR-SA a facturé à la société A.I.S.A des loyers relatifs à la location d'un local sis à Tunis pour un montant total TTC de 52 mille dinars.

3. Conventions conclues avec Tunisair HANDLING

Au cours de l'exercice 2021, la société TUNISAIR-SA a facturé à la société TUNISAIR HANDLING un montant de 17,933 millions de dinars, dont 16,768 millions de dinars correspondent à la mise à disposition du personnel de TUNISAIR-SA.

La société TUNISAIR HANDLING a facturé à la société TUNISAIR-SA un montant de 10,846 millions de dinars dont 9,363 millions de dinars correspondent à l'assistance au sol assurée par cette dernière.

4. Conventions conclues avec TUNISAIR EXPRESS

En date du 15 juin 2017, la société TUNISAIR-SA a signé une convention de compte courant associés avec la société TUNISAIR EXPRESS pour un montant d'un million de dinars générateur d'intérêts au taux de 8 %. Au 31 décembre 2021, le solde du compte est nul et le produit financier de l'exercice s'est élevé à 13 mille dinars.

En août 2017, la société TUNISAIR-SA a signé une deuxième convention de compte courant associés avec la société TUNISAIR EXPRESS pour un montant de 2,5 millions de dinars, générateur d'intérêts au taux de 8 %. Au 31 décembre 2021, le solde du compte est nul et le produit financier de l'exercice s'est élevé à 274 mille dinars.

Au cours de l'exercice 2021, la société TUNISAIR EXPRESS a facturé à la société TUNISAIR-SA un montant de 4,366 millions de dinars.

En 2021, la société TUNISAIR-SA a facturé à la société TUNISAIR EXPRESS la charge de location d'avions pour un montant de 0,532 millions de dinars conformément au protocole d'accord en date du 30 octobre 2012 ainsi que la mise à disposition d'une partie de son personnel pour un montant de 117 mille dinars.

5. Conventions conclues avec TUNISIE CATERING

Au cours de l'exercice 2021, la société TUNISAIR-SA a facturé à la société TUNISIE CATERING un montant de 80 mille dinars.

La société TUNISIE CATERING a facturé à la société TUNISAIR-SA son service Catering au titre de l'exercice 2021 pour un montant de 7,660 millions de dinars.

La société TUNISAIR-SA a signé le 21 janvier 2016 une convention en compte courant associés avec la société TUNISIE CATERING portant sur un montant de 3 millions de dinars, avec des intérêts décomptés au taux de 8%. Au 31 décembre 2021, le solde du compte s'est élevé à 1,714 millions de dinars.

Une deuxième convention en compte courant associés a été signée la même année portant sur un montant d'un million de dinars avec des intérêts décomptés au taux de 8%. Au 31 décembre 2021, le solde du compte s'est élevé à 643 mille dinars.

En date du 25 octobre 2011, la société TUNISAIR-SA a conclu avec la société TUNISIE CATERING une convention de prêt, d'un montant de 1,8 millions de dinars générateur d'intérêts au taux égal à 8%. Le montant en principal n'ayant pas été recouvré pour son intégralité, la société a constaté une provision pour le montant total. Les intérêts échus sur ce prêt totalisent 0,492 millions de dinars dans les comptes de la société TUNISAIR-SA.

6. Conventions conclues avec l'A.T.C.T

La société TUNISAIR-SA a signé en 2005 une convention de prestations de formation avec la société A.T.C.T. Les facturations au titre de l'exercice 2021 par l'A.T.C.T se sont élevées à 1,453 millions de dinars.

7. Conventions conclues avec SCI ESSAFA

La société SCI Essafa a facturé à la société TUNISAIR-SA des loyers pour un total de 3,079 millions de dinars et ce conformément aux baux commerciaux signés par les parties contractantes.

8. Conventions conclues avec l'Etat

La société TUNISAIR-SA a facturé, courant l'année 2021, les loyers relatifs à deux locaux sis à Tunis et à Sfax au Ministère du Transport pour un montant total TTC de 187 mille dinars, et ce en application des contrats conclus en date du 14 novembre 1991 et du 15 février 2010.

III. Soldes réciproques entre les sociétés du groupe selon les livres comptables de la société TUNISAIR-SA (en KDT)

Les soldes réciproques entre les sociétés du groupe TUNISAIR-SA au 31 décembre 2021, se détaillent comme suit :

(Chiffres en mille dinars)

	Tunisair Technics	Tunisair Handling	Tunisair Express	Tunisie Catering	ATCT	AISA	AMADEUS
Fournisseurs et comptes rattachés	(737 760)	(238 083)	(5 727)	(41 820)	(514)	(1 736)	(10)
Clients et comptes rattachés	12	632	23 293	-	(576)	-	-
Sociétés du groupe et associés	749 269	280 199	-	1 799	-	757	615

IV. Obligations et engagements de la société envers les sociétés du groupe en (KDT)

Les dividendes encaissés, les dividendes à encaisser et les prêts consentis par TUNISAIR-SA, au 31 décembre 2021, se détaillent comme suit :

(Chiffres en mille dinars)

	Tunisair Technics	Tunisair Handling	Tunisie Catering	Tunisair Express	SCI ESSAFA	AMADEUS
Dividendes encaissés	-	-	-	-	-	2 964
Dividendes à encaisser	5 326	-	-	-	4 110	5 614
Encours du principal des prêts	-	-	4 157	-	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	12	-	-	-
Principal prêts provisionnés	-	-	-	-	-	-
Intérêts échus non remboursés	-	-	428	-	-	-

V. Cautions et garanties en

La société TUNISAIR-SA s'est portée garante des crédits octroyés à sa filiale TUNISAIR EXPRESS en garantie du remboursement des crédits à long terme accordés dans le cadre du financement de l'acquisition d'un avion de type ATR 72-500 et d'un avion CRJ900. Ci-dessous la liste des cautions fournies :

(Chiffres en mille dinars)

Bénéficiaire	Date	Montant de la caution	Reliquats en principal au 31/12/2021
Etat Tunisien	10/03/2008	26 044	13 717

La société TUNISAIR-SA s'est portée garante des crédits octroyés par diverses banques au personnel navigant pour le financement des investissements en compte épargne en actions (CEA). Le solde des cautions données à ce titre s'élève au 31 décembre 2021 à 40,733 millions de dinars.

VI. Obligations et engagement de la société envers les dirigeants en *(Chiffres en dinars)*

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1.1 Président Directeur Général

La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par l'arrêté de Monsieur le Président du Gouvernement du 27 août 2016. L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 15 mars 2021 au 31 décembre 2021 se présente comme suit :

- Un salaire annuel brut de 54 340 DT ;
- Une prise en charge des cotisations sociales et assurance groupe pour des montants respectifs de 7 370 DT et 205 DT ;
- Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de 1 630 DT ;
- Une voiture de fonction, l'équivalent en indemnité de 874 DT et un montant de 9 516 DT de carburant.

Par ailleurs, nous vous informons que depuis le 1^{er} janvier 2021 au 14 mars 2021, le poste de Président Directeur Général de TUNISAIR-SA a été occupé par intérim sans contrepartie financière.

1.2 Secrétaire Général

La rémunération du Secrétaire Général en poste durant cette période a été fixée en partie par référence à la correspondance du Secrétaire Général du Gouvernement datée du 19 avril 2004 fixant le montant de l'indemnité de fonction spécifique propre à un Secrétaire Général et à l'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 15 mars 2021 au 31 décembre 2021 se présente comme suit :

- Un salaire annuel brut de 58 788 DT ;
- Une prise en charge des cotisations sociales et assurance groupe pour des montants respectifs de 6 731 DT et 365 DT ;
- Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de 1 764 DT ;
- Une voiture de fonction et une équivalence d'indemnité de voiture d'un montant de 1 200 DT ;
- Des bons de carburant d'un montant de 8 878 DT ;
- Des bons de restauration d'un montant de 572 DT.

1.3 Directeur Général Adjoint Commercial

Nous portons à votre connaissance que depuis le 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021, des membres du personnel de la TUNISAIR ont été chargés d'occuper ce poste par intérim dans l'attente d'une nomination officielle par le gouvernement. Pour ces raisons, à part leurs salaires habituels, ces derniers n'ont reçu aucune rémunération ou indemnité additionnelle lié à l'occupation de ce poste.

1.4 Directeur Général Adjoint Technique

Nous portons à votre connaissance que depuis le 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021, des membres du personnel de la TUNISAIR ont été chargés d'occuper ce poste par intérim dans l'attente d'une nomination officielle par le gouvernement. Pour ces raisons, à part leurs salaires habituels, ces derniers n'ont reçu aucune rémunération ou indemnité additionnelle lié à l'occupation de ce poste.

1.5 Jetons de Présence

Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle. Les jetons de présence proposés au titre de l'exercice 2021 se détaillent comme suit :

- Pour les membres représentant l'Etat Tunisien : Le montant annuel par membre a été arrêté à 5 000 DT ;
- Pour les membres représentant les entreprises publiques : Le montant annuel brut

maximum pour chaque membre est fixé à 2 188 DT ;

- Pour les membres représentant les petits porteurs : Le montant des jetons de présence est arrêté conformément au montant attribué à l'administrateur représentant les entreprises publiques ayant la fonction de directeur soit un montant annuel brut maximum de 2 188 DT.

1.6 Comité d'audit

Les membres du comité d'audit perçoivent une rémunération soumise annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle. L'enveloppe proposée au titre de l'exercice 2021 s'élève à 500 DT par présence effective aux réunions avec un plafond brut annuel de 3 000 DT par membre.

1. Les obligations et engagements de la société Tunisienne de l'Air envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, se présentent comme suit (en DT) :

	PDG		DGA		Secrétaire Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021
Avantages à court terme	73 935	-	-	-	78 617	-
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
Total	73 935	-	-	-	78 617	-

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précités, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, Le 20 Août 2025
Les Co-Commissaires aux Comptes

P/ le groupement des cabinets
« eXacom audit » et « MKS »

Abderrazek SOUEI

P/ le groupement des cabinets
« FINACO » et « SOFIDEX »

Yahia ROUATBI